284 Politique No 7 87/

LETTRE

SUR LA

CRISE MINISTERIELLE,

PAR

L'ANCIEN CORRESPONDANT DE MONTREAL

DE LA

GAZETTE COLONIALE

DE LONDRES.

Bibliothèque, Le Séminaire de Québec, 3, rue de l'Unive… Québec 4

KINGSTON.

1843.

Bibliothèque Québec
S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

AFFAIRES DU CANADA.

A l'Editeur de la Gazette Coloniale.

KINGSTON, 1le Décembre, 1843.

VOUS recevrez par cette malle, des nouvelles calculées de manière à faire une impression très fausse sur l'état des affaires ici. Il vous paraitra que Sir Charles Metcalfe est en graude chicane avec l'Assemblée; qu'il n'a aucune chance de remporter la victoire dans cette dispute avec les représentants du peuple; que nous sommes soudainement revenus à l'ancien système de collision entre l'Exécutif et la branche populaire de la Législature; que l'Union ne peut pas marcher; et que la Mère-Patrie a maintenant à décider si elle changera [illegible]onstitution Provinciale et gouvernera les colonistes [illegible]r la force, ou si elle abandonnera à jamais ce Canada incommode (*troublesome*). N'en croyez pas un mot. Il n'est rien arrivé de plus qu'une de ces crises ministérielles ou changements de ministère, qui doivent arriver souvent sous la Constitution Britannique partout où elle est établie, et qui, toute expérience nous le démontre, sont la principale cause de la stabilité de la

Constitution, au lieu de lui être fatales: Montesquieu doit avoir eu cela en vue, lorsqu'il parlait du Roi Anglais, comme "*un roi toujours chancelant sur un trône inébranlable.*" Rien de plus n'est arrivé, je le dis, qu'une de ces tempêtes politiques qui ont l'effet d'éclaircir l'atmosphère, et d'améliorer le temps sous une Constitution libre. Vous serez d'accord avec moi lorsque vous aurez considéré la narration suivante des évenements récents.

La détermination de Sir Charles Bagot, d'admettre les Canadiens Français à une part dans le gouvernement de leur pays, produisit une administration jouissant de la confiance d'une très-grande majorité du peuple du Canada-Uni; majorité qui, à l'ouverture de la Session du Parlement qui vient de se terminer, était représentée par plus de 60 sur les 84 membres composant l'Assemblée. L'administration de Lord Grey en 1833, était à peine aussi forte eu égard à la représentation, tandis que l'adoption cordiale de la politique de Sir Charles Bagot par Sir Charles Metcalfe, à donné au ministère Lafontaine—Baldwin, de la part de la Couronne, un dégré de sureté dont n'a jamais joui Lord Grey après 1832. La plupart des gens disaient de cette Administration Provinciale, "comme elle est forte!" quelques-uns seulement exprimaient quelque crainte vague de la voir en danger, en demandant si elle n'était pas un peu trop forte. Telle était la perspective de notre politique lorsque la dernière Session commença. L'opposition dans l'Assemblée, comptant à peine 20 voix, était assurément sans aucune politique, soit pour le pays, soit pour elle même comme parti; ses plus grands efforts étaient renfermés dans la répétition mécontente de vieilles histoires sur la désaffection et la loyauté: et le gouvernement introduisit un tas de mesures législatives, avec toute apparence de faire comme il l'entendrait à leur égard, de même qu'à l'égard de toute autre chose.

Cependant, même alors, il ne manquait pas d'observateurs attentifs qui voyaient la possibilité du choc qui est arrivé. C'est de ceux qui disaient que le ministère était "un peu trop fort" dont je parle maintenant. Tandis qu'ils reconnaissaient que la masse des mesures promises par le ministère, seraient sans doute, de service au pays et agréables au peuple, ils voyaient néanmoins que quelques-unes d'elles avaient été préparées sans égard

aux circonstances de grande importance qu'un homme d'état n'aurait pas laisser passer. Croyant que la chûte du ministère Lafontaine—Baldwin a principalement été occasionné par sa négligence de ces circonstances, j'y attirerai votre attention particulière.

L'Union des deux Canadas a mis sous le contrôle d'une même Législature, deux nations qui, pour ainsi dire, diffèrent essentiellement dans l'origine, la langue, les lois, les coutumes et les manières de penser. Une même loi pour ces deux races différentes serait aussi injuste et intolérable, que deux lois différentes pour un seul et même peuple. Il s'ensuit que pour contenter tout le peuple du Canada, la législation sous l'Union doit être conduite pendant longtemps dans cet esprit féderal, qui a marqué les procédés du Parlement de la Grande Bretagne envers l'Angleterre et l'Ecosse depuis l'union législative de ces divers pays. Le dernier ministère Canadien ne parait pas avoir jamais eu une vue éclairée, pas même un sillon de lumière, de ce principe tout important. Car, quoique ce qui peut être nommé nécessité pratique, l'ait obligé de préparer quelques-unes de ces mesures non pour toute la Province, mais exclusivement pour l'une ou l'autre de ses divisions récentes—de proposer telle loi pour ce qui était autrefois le Haut Canada—et telle autre pour ce qui était ci-devant le Bas Canada, cependant il a eu l'inconcevable folie de se fier sur sa majorité du Bas Canada, comme moyen d'emporter en Parlement des mesures pour le Haut Canada seulement, qui répugnaient à la majorité du Haut Canada.

Le cas est le même que si le ministère en Angleterre, en proposant des mesures applicables à l'Ecosse seulement, ne faisait aucune attention à l'opinion de cette partie du Royaume Uni, faisait la sourde oreille aux remontrances des membres écossais du Parlement contre telles mesures, et emportait ces mesures au moyen des membres Anglais non moins ignorants qu'indifférents aux besoins particuliers et aux désirs de l'Écosse. C'est ce qu'à essayé de faire le ministère Lafontaine—Baldwin, pour un bill de taxes pour le Haut Canada seulement, que cette partie de la Province désapprouvait hautement, et auquel était opposée la majorité des représentants du Haut Canada dans l'Assemblée. Il l'a essayé ; mais en vain : car un bon nombre des membre

du Bas Canada s'appercevant du grand manque des ministres sur ce sujet, menacèrent de voter avec la majorité du Haut Canada, et le bill importun fut alors retiré. Ce fut une profonde mortification pour Mr. Baldwin, et vous le comprendrez mieux, lorsque je viendrai à parler de certaines singularités de son caractère. Il était probable que d'autres mesures de pareille nature auraient partagé le même sort. En particulier, il y avait un bill pour établir une Université dans le Haut Canada, qui interférait avec des fondations et des droits par charte, en cette partie de la Province, et que les membres Franco-Canadiens auraient probablement refusé de supporter, vu qu'ils sont fortement disposés à protéger ces propriétés et ces priviléges. Cette mesure était de Mr. Baldwin seul, et sa grande favorite ; il eut probablement été forcé de la retirer le Lundi qui suivait le Dimanche où il résigna. Vous comprenez maintenant qu'il avait d'autres raisons pour résigner que celles qui ont été données au public.

De fait, l'on disait généralement, immédiatement avant que la résignation ait eu lieu, que l'Administration ne durerait pas toute la Session. Ce doute de sa stabilité était fondé sur une variété de circonstances outre celles dont je viens de parler. En premier lieu, Mr. Lafontaine avait été opposé avec succès par un corps de ses propres adhérents spéciaux dans l'Assemblée, conduits par Mr. Viger, dont l'expérience, le patriotisme et les qualités politiques, ont un grand poids auprès de ses compatriotes. Cette opposition était dirigée contre l'une des plus importantes mesures d'une série de Bills pour l'amélioration de la Judicature du Bas Canada, auxquels Mr. Lafontaine avait donné les plus grands soins, et pour qui il avait une affection paternelle ; et son succès, par un vote ouvert dans l'Assemblée, ne pouvait que déplaire extraordinairement. Secondement, c'était un bruit courant en ville jusqu'au jour de la résignation des Ministres, qu'ils avaient offensé leurs adhérens en Parlement par un dégré de réserve sur les mesures en contemplation, et par arrogance dans leurs correspondances personnelles, que rien ne pouvait excuser si ce n'est l'enivrement causé par la jouissance nouvelle pour eux d'un pouvoir presqu'illimité. Troisièmement, l'un des membres du gouvernement, Mr. Hinks, avait réussi à se

rendre si impopuiaire par une manière curieusement offensive d'exercer l'autorité, que l'Assemblée ne pouvait plus l'écouter avec patience. Quatrièmement, ce ministère avait reçu " un coup sévère et un pius grand découragement " dans la défaite d'une entreprise, qu'il paraissait voir avec plaisir, de jeter sur l'un de ses membres, Mr. Daly, une charge de péculat et de délit grossier qu'un comité spécial de l'Assemblée déclara entièrement sans fondement. Et dernièrement, la retraite d'un nombre des Haut Canadiens membres du Conseil L´gislatif (ou Chambre Haute) occasionné, comme il serait aisé de le démontrer, par une suite de dédains envers cette Chambre de la part de l'Exécutif, et par la maladresse particu!ière et le manque d'égards que lui a montré le seul membre de l'Exécutif y ayant un siége, avait mis les affaires dans une telle position dans cette branche de la Législature, que toutes les mesures, sans en excepter celles qui avaient exclusivement rapport au Haut Canada, étaient passées par seulement trois membres du Haut Canada, les autres étant presque tous des Franco Canadiens; il y avait en même tems toute apparence que la Législation serait arrêtée faute de quorum. Mettez tout cela ensemble, en addition aux difficultés du Haut Canada dans la Chambre Basse, et il vous sera clair qu'une querelle avec le Gouverneur Général était absolument nécessaire pour renverser le Ministère Lafontaine-Baldwin avant la clôture de la Session. Si vous avez aucun doute sur le sujet, ayez la bonté de recourir à la question du siége du Gouvernement, dont la décision contre le Haut Canada, quoique juste et politique en ce qui regarde toute la Province, occasionna dans cette section un état de sentiments qui devait engager une Administration sage à exercer la plus grande prudence, la patience, et même la douceur, dans la manière de traiter toute autre mesure relative au Haut Canada.

Ce ne sont cependant pas les seules raisons sur lesquelles j'imagine que la différence avec le Gouverneur Général, sur quoi les ex-ministres ont résigné, fut recherchée par eux comme moyen de se retirer de difficultés insurmontables en Parlement. La demande faite au Chef du Gouvernement était d'une telle nature, était si entièrement inconstitutionnelle et absurde en elle-

même, que ceux qui l'ont faite, doivent avoir été certains d'avance que le Gouverneur refuserait positivement d'y souscrire. Ainsi, aucun d'eux ne pouvait avoir la moindre espérance qu'il leur céderait sur ce point. Ils sont allés le trouver avec la certitude que leur visite finirait par son acceptation de leur résignation. Les malheureuses conséquences pour la Province étaient manifestes ; une Session du Parlement sans exemple en ce pays pour le grand nombre et l'importance des mesures en mains, finirait au moment le plus critique ; presque tous ses travaux passés seraient perdus ; et le peuple seraient amèrement désappointé. Pourquoi Messieurs Lafontaine et Baldwin n'ont-ils pas retardé de quelques semaines leur querelle avec le Gouverneur Général, afin de laisser devenir lois les mesures les plus importantes de la Session ? La vraie réponse est évidente ; c'est que quelque fussent devenues leurs mesures, leur ministère était en grand danger d'un échec de la part du Parlement qui eut laissé ces chefs incompétents sans aucun parti dans le pays ; ils se sont retirés d'office afin de s'exempter d'en être chassés ; quoiqu'aveuglés auparavant pour avoir été "trop forts," ils apperçurent leur danger en tems, et évitèrent la mortification de tomber faute d'aide populaire, en engageant avec le Gouverneur Général une querelle où ils attendaient toutes les sympathies populaires de leur côté, Mr. Baidwin s'est souvent vanté qu'il est un homme de parti fort, il l'a maintenant prouvé efficacement.

Une autre considération confirme cette vue du sujet. Le caractère politique de Mr. Baldwin est presqu'entièrement composé d'un amour-propre si sincère, que l'on peut l'appeler proprement honnête ou consciencieux, et d'un dégré parfaitement déréglé. Tout le monde le croit quand il dit qu'il s'inquète fort peu du pouvoir. et point du tout des places. Aussi la position de ce Monsieur, dans le dernier ministère, n'en étoit pas une bien agréable pour un homme de son tempérament singulier. Il entra au pouvoir en Septembre, 1842, non comme le chef d'un parti important dans le Haut Canada, (car dans ce tems il étoit à la tête d'une opposition dans l'Assemblée, composée de quatre membres, lui inclus,) mais comme un Monsieur ayant droit à des obligations de la part des Franco-Canadiens en prenant

883

parti avec eux contre Lord Sydenham, et que leur bon sens d'honneur politique les portait à reconnoitre, en ne voulant accepter la proposition d'office de Sir Charles Bagot qu'à condition que cet ami Haut Canadien entreroit au pouvoir avec eux. Politiquement donc, Mr. Baldwin étoit un membre Franco-canadien de la dernière administration, et il jona nécessairement, dans la pensée du public, le second violon de Mr. Lafontaine. Une pareille position pour un homme tel que Mr. Baldwin doit avoir été une absinthe perpétuelle. L'Ascendant même qu'il acquit sur Mr. Lafontaine dans le Conseil Exécutif, considéré comme lui donnant l'occasion d'emporter ses propres vues politiques pour le Haut Canada aux moyens des voix Franco-Canadiennes, n'étoit qu'une pauvre compensation pour le manque de cette proéminence, de cette première et plus haute place parmi ses associés et aux yeux du public, qui sont toujours le désir d'un amour-propre excessif. Sa position actuelle doit lui être bien plus agréable. Le dernier gouvernement avoit pour base le principe de " Justice aux Franco-Canadiens," Mr. Baldwin l'a traduit en " Gouvernement responsable," qui est presque sa seule idée en politique, et dont il figure maintenant comme le martyr. Son sujet particulier est maintenant dans la bouche de tout le monde, il est maintenant observé de tous les observateurs. Le ministère Lafontaine—Baldwin est devenu l'opposition Baldwin Lafontaine; et la contenance riante de Mr. Baldwin dans l'Assemblée a exprimé sa satisfaction du changement.

Mais l'on trouvera dans la dispute elle-même, la principale raison pour croire que les ex-ministres sont sortis de leur chemin pour trouver querelle au Gouverneur Général. Suivant leur propre état des faits, (voir les communications écrites entre eux et Sir Charles Metcalfe,) il n'existoit dans le tems aucun sujet de différence entre le chef du Gouvernement et eux-mêmes--aucun cas de nomination faite alors sans leur avis—aucun projet de nomination contre lequel ils protestassent: mais en conséquence de quelques différences passées avec le Gouverneur au sujet de nominations, que dans le tems ils n'avoient pas cru d'une importance suffisante pour les faire résigner, ils se rendirent par une belle matinée, et offrirent leur résignation parcequ'il

refusait de leur donner aucune assurance quant à la disposition future des nominations sous la Couronne. Imaginons Sir Robert Peel ou Lord John Russell, allant ainsi trouver la Reine, et revenant dire à la Chambre des Communes qu'il a résigné parcequ'il a trouvé Sa Majesté refusa it de proclamer la Couronne subordonnée au Cabinet ! Est ce que le monde entier ne croiroit pas dans ce cas, qne le ministre a d'autres raisons pour vouloir se retirer d'office, et qu'il a fait une proposition tout-à-fait inadmissible, afin de se retirer sur la raison qu'il a été refusé ?

Je ne puis douter néanmoins que Messieurs Baldwin et Lafontaine, n'aient pas travaillé à devenir en mauvaise intelligence avec le Gouverneur quelque tems avant leur résignation. Jamais Gouverneur d'une colonie, très assurément, n'a mené le principe du "Gouvernement Responsable," aussi loin que Sir Charles Metcalfe l'a fait en Canada ; ni y eut-il jamais auparavant dans aucune colonie, une "Administration Provinciale" qui, tandis qu'elle possédoit d'un côté la confiance du corps représentatif, jouissoit de l'autre d'autant de pouvoir exécutif—faisoient si entièrement comme ils l'entendoient en leur capacité de ministres—comme cette dite adminstration Lafontaine—Baldwin. Encore il paroit par tous les rapports que les deux chefs n'étoient pas contents du pouvoir substantiel, mais qu'ils vouloient encore jouer le rôle de maitres vis-à-vis le Gouverneur ; que toutes leurs correspondances avec lui étoient marquées au coin d'un esprit de domination exigeant ; qu'ils fouettoient et aiguillonnoient sans cesse le cheval de bonne volonté. L'on peut se rendre compte d'un manque de politique si monstrueux chez Mr. Baldwin, en se référant à la bonne opinion sans bornes qu'il a de lui-même ; chez Mr. Lafontaine cela est probablement dû en partie à l'habitude du soupçon et de l'opposition dérivant de la longue sujétion de son peuple à toutes sortes d'injustices, mais plus encore à un tempérament altier et tyrannique dont se plaignent même ses plus chauds partisans. Quoi qu'il en soit, il ne peut y avoir aucun doute du fait, que ces deux membres du Conseil Exécutif ont fait à Sir Charles Metcalfe, ce que l'on appelle vulgairement "caresser le chien à rebrousse-poil." Le sang-froid et la précaution du Gouverneur

885

véteran l'ont empêché de payer ces caresses d'un coup de dent inopportun, mais son grognement a souvent été entendu dans la Chambre du Conseil. Ce sont les ex-ministres eux mêmes qui nous l'ont dit, par l'usage qu'ils ont fait du mot "antagonisme." Il s'en suit qu'ils n'avoient pas la moindre perspective d'être assistés par le Gouverneur si le Parlement leur étoit contraire.

Et la conclusion finale est, que le tout considéré, leur résignation sur une base assurée de leur procurer beaucoup de sympathie populaire, a été l'un de leurs actes ministériels les plus politiques.

Ils n'ont épargné aucunes peines pour se la procurer, cette sympathie populaire. Ils représentent Sir Charles Metcalfe comme un viel Indou, haïssant et incapable de comprendre les institutions libres. Ils le peignent monté sur un éléphant, le directeur despote d'esclaves orientaux * Ils avancent hardiment qu'il est l'ennemi du "Gouvernement Responsable," et alors, oubliant leur serment de secret comme Conseillers Exécutifs, ils disent dans l'Assemblée une variété d'histoires sur les nominations aux offices qu'il n'a aucun moyen de contredire, et qui tendent à la répresenter comme ayant systématiquement essayé de disposer du patronage de la Couronne sans consulter ses conseillers responsables. Parcequ'une nouvelle administration n'est pas de suite formée, ils concluent que nous sommes revenus à l'ancien plan de gouvernement irresponsable ; et Mr. Lafontaine donne plus de force à cette plainte en attaquant bourruement le Sécrétaire Civil du Gouverneur, parcequ'il porte son uniforme officiel lorqu'il livre à l'Assemblée un message du chef du Gouvernement. En un mot, le but des ex-ministres depuis leur résignation en défiant entièrement ces notions constitutionnelles qu'ils professent sous le nom d'attachement au "Gouvernement Responsable," paroit avoir été d'exciter la crainte, la jalousie, et la haine contre le Gouverneur personnellement, et de persuader au pays qu'à moins que Messieurs Baldwin et Lafontaine ne soient supportés contre Sir Charles Metcalfe, cette colonie sera privée des conséquences utiles à son système représentatif.

---

* Voyez *l'Examiner de Toronto* de Mr. Hincks, du 6e courant.

Et de plus, les faiseurs d'ouvrage sale du parti, (tous les partis ont des instruments propres à tel ouvrage) ont été infatiguables à semer des rapports tendant à dire que Sir Charles Metcalfe est malade et fatigué du Canada ; que son intelligence autrefois puissante a succombé au climat et au travail; qu'il est timide et incapable de résister à un assault vigoureux ; que les ministres ont résigné avec la certitude de rentrer en office avec plus de pouvoir que jamais ; et qu'il leur a déjà été fait des ouvertures pour les faire revenir à leur poste sous leurs propres conditions.

Ces contes et plusieurs autres, ajoutés aux fausses représentations que j'ai décrit dans mon avant paragraphe, firent voter précipitamment un vote de confiance en faveur des ex-ministres par une grande majorité de l'Assemblée (y inclus la plupart de mes anciens amis, les "Loose Fish" qui nagent toujours avec le courant.)

" La plupart des gens croyaient que c'en était fait du Gouverneur Général, et qu'il ne lui restait qu'à se retirer du Canada ou à jeter la Province dans des convulsions comme avait fait Sir Francis Head, en se jetant dans les bras des ennemis de l'ex-ministère. Il est évident qu'il n'a jamais pensé un instant à pareille chose. Sa conduite pendant toute cette "crise ministérielle" a été singulièrement calme, patiente et gaie (*good-humoured.*) Au lieu de répudier le " gouvernement responsable" comme impraticable, il déclare énergiquement que nul autre système n'est praticable dans cette colonie : au lieu de dénoncer les réformistes du Haut Canada, qui ont voté précipitamment contre lui, il les invite à l'aider à former une nouvelle administration aussi libérale que la dernière : au lieu d'encourager les conservateurs du Haut Canada à se livrer à un emportement de loyauté, il les prie d'éviter les mesures extrêmes et de ne l'appuyer qu'avec un zèle modéré : au lieu de chercher querelle aux Franco-canadiens, il proclame la justice et la sagesse de leur donner la part qui leur est due dans le gouvernement de leur pays, et il s'engage à ne point former d'administration permanente sans y offrir des places à plusieurs de leurs chefs les plus marquants. Par-dessus tout il a fait entendre, par son discours à la prorogation du parlement, qu'il ne pense

887

nullement à battre en retraite à cause des difficultés de sa position.

" Les fruits naturels d'une telle présence d'esprit et d'une telle fermeté de propos commencent déjà à paraître. Les hommes de tous les partis, excepté les ex-ministres et leurs partisans immédiats, demandent quel a été le sujet de querelle, et parlent de la possibilité d'organiser un gouvernement qui aurait l'appui de la majorité de la présente Assemblée. Mr. VIGER, qui en l'absence de M. PAPINEAU peut être considéré comme le chef des Franco-canadiens, a surmonté, assure-t-on, sa répugnance pour les troubles et les responsabilités du pouvoir, *et a accepté la première place dans une nouvelle administration*. On s'attend que la *journée de demain* ne se passera pas sans que des places aient été acceptées par plusieurs autres membres marquants de l'Assemblée et du Conseil Législatif."

" *Dans moins d'un mois*, *probablement*, il sera complété une administration forte, paraissant devoir jouir de la confiance des deux chambres du parlement, et capable de mettre en pratique un système de gouvernement populaire sans arrogance offensante envers le Gouverneur Général ou aucune autre personne, et sans tomber dans aucune des autres erreurs de MM. Baldwin et Lafontaine. Telle est ma propre attente. Si elle se réalise, la voix publique proclamera que l'incapacité de ses chefs a été la vraie cause de la chûte du ci-devant ministère, et que la commotion produite par sa résignation n'était qu'un des maux d'où naît le bien en abondance."